



■ Parc d'Activités du Crêt de Mars
42150 La Ricamarie

■ Tél. : 04 77 80 06 86

Fax : 04 77 57 19 48

Email : cabexfg@cabinetfontguillot.fr

Site Internet : www.cabinet-fontguillot.fr

La Ricamarie,

Le 5 novembre 2014

INFORMATION SUR LES REGIMES DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} juillet 2014 les contrats de retraite supplémentaire et de prévoyance ou mutuelle complémentaire doivent remplir un certain nombre de conditions liées à leur caractère obligatoire et collectif.

A défaut, les contributions patronales à ces régimes seraient imposables aux cotisations URSSAF, car considérées comme des avantages en nature.

Les organismes assureurs ont souvent informé leur clientèle de ces modalités et mis en conformité les contrats sus visés. Mais il s'avère que certains de nos clients n'ont pas été contactés.

Il convient donc d'être vigilant sur les points suivants :

- Rattachement des mandataires sociaux (gérant, président...) au contrat de prévoyance ou mutuelle cadre :

Pour cela, il faut que le contrat fasse **expressément** référence à la convention AGIRC de 1947. Sinon, une décision de l'organe de direction (assemblée générale ou conseil d'administration) doit avoir autorisé ce rattachement.

- Pour les contrats souscrits en vertu d'un accord d'entreprise ou par décision unilatérale de l'employeur (donc sans obligation conventionnelle), les contrats doivent remplir toutes les conditions décrites dans la circulaire administrative du 25/09/2013.



De fait, si vous êtes amenés à modifier ces contrats pour les mettre en conformité, il faudra selon le cas redéposer un accord auprès de la DIRRECT (accord d'entreprise) ou remettre aux salariés, contre émargement, une lettre d'information sur ces modifications (décision unilatérale).

Conscients de la difficulté d'application de ces textes, nous vous conseillons, si cela n'a pas déjà été fait, de contacter votre organisme assureur.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour plus de renseignements et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le cabinet FONT GUILLOT